

DECLARATION des élus à la CAPA des CPE (07 avril 2017)

Cette CAPA intervient dans le contexte particulier de la fin d'un mandat présidentiel dont la priorité initiale était la jeunesse et son avenir. A l'heure du bilan, s'impose le constat d'un contrat si peu rempli et pas plus dans le domaine éducatif que dans bien d'autres, au point que son auteur n'est même pas en capacité de le défendre. Pour autant, ses successeurs les plus probables ne font plus de l'éducation un sujet majeur, encore moins s'agissant du second degré, si ce n'est pour évoquer de vieilles lunes sécuritaires ou fétichiser le terme d'autonomie, utilisé comme outil de déréglementation.

La question des emplois de CPE est emblématique de ce bilan très contrasté, au-delà des affichages de circonstance. Passée à côté du collectif budgétaire de 2012, notre académie a été dotée les années suivantes de 22 emplois dont seuls 11 se sont traduits en créations de postes de CPE dans une situation de déficit que nous connaissons tous. Pis, l'absence de création au budget 2016 s'est concrétisée dans l'académie par des redéploiements d'une ampleur inégalée, dont certains ont déstabilisé gravement le fonctionnement des lycées touchés. Nous continuons de les déplorer, même si nous ne nions pas la priorité donnée aux créations en collèges, où l'exercice du métier ne peut se satisfaire du suivi de plus de 600 élèves... Heureusement, la rentrée prochaine verra la création nette de cinq postes, que nous avons saluée en CTA, d'autant que pour 3 d'entre eux, il s'agit de deuxièmes postes bienvenus dans des gros collèges. Notre satisfaction aurait été plus complète si la carte-cible des emplois d'éducation avait été remise en chantier comme promis au printemps 2016. Redéployer les postes de lycées vers les collèges n'a rien d'une politique ambitieuse, encore moins si c'est en s'appuyant sur une carte cible qui fusionne les 2 types d'établissement et minore le poids de l'internat sur l'exercice du métier. A tout le moins, une réflexion sur la prise en compte d'une pondération plus importante des lycéens internes doit être engagée avec les représentants des personnels.

L'ordre du jour réduit de cette CAPA témoigne aussi pour les CPE de la fin d'un système de notation unique qui pesait injustement sur les déroulements de carrière, notamment à leur début. Malgré ses insuffisances, le nouveau parcours professionnel, carrières et rémunérations déconnecte largement l'avancement de l'évaluation des personnels. Comme pour tant d'autres catégories, le SNES-FSU continue de revendiquer une déconnexion complète qui permette une véritable inspection-conseil dégagée des logiques managériales. A cette fin, il est impératif que les 3 rendez-vous de carrière des 6^e et 8^e échelons et pour l'accès à la hors-classe fassent l'objet d'un cadrage national de l'évaluation. Le SNES-FSU a défendu pour les CPE un dispositif aligné sur celui des enseignants, consacrant l'ambition de leur circulaire de missions comme concepteurs de leur activité. Il a aussi dénoncé les dangers d'une grille d'évaluation tronçonnant le métier par items avec une approche « à la découpe » qui risque de le parcelliser et de le dénaturer vers des dérives fonctionnelles.

Pour le SNES-FSU, les nouvelles modalités de cette double évaluation devront définir une expertise du métier donnant tout son rôle à une inspection spécifique, issue du corps, à l'instar des inspections disciplinaires. L'exigence de sa création est liée à la nécessité d'un regard expert sur le cœur de la pratique professionnelle, à même de sortir le CPE du tête-à-tête avec le chef d'établissement. Enfin, la reconnaissance de la spécificité du métier et de l'autonomie professionnelle du CPE implique que son évaluation repose sur un double équilibre entre référentiel de formation et circulaire de missions et entre les trois domaines de responsabilité que cette dernière définit.